



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

### PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE SHAWINIGAN

Le 24 avril 2023

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Shawinigan convoquée et tenue le lundi 24 avril 2023, à 17 h, au lieu ordinaire de ses séances, le tout suivant les dispositions voulues par la loi.

Sont présents, les conseillers(ères), Josette Allard-Gignac, Guy Arseneault, Jacinthe Campagna, Lucie De Bons, Nancy Déziel, Louis-Jean Garceau, Christian Hould et Jean-Yves Tremblay, formant quorum sous la présidence du maire Michel Angers.

Sont également présents, Normand Dupont, directeur général, François St-Onge, directeur général adjoint et Me Chantal Doucet, greffière.

\_\_\_\_\_

Moment de recueillement.

\_\_\_\_\_

Déclaration d'ouverture par le maire.

\_\_\_\_\_

R 168-24-04-23

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : la conseillère Lucie De Bons  
Appuyé par : la conseillère Jacinthe Campagna

Et résolu

Que le Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté, lequel est joint comme annexe I à la présente résolution pour en faire partie intégrante en retirant les sujets suivants :

- *Plan d'implantation et d'intégration architecturale – 412, avenue Broadway*
- *Demande de modification au règlement d'urbanisme - avenue de Saint-Georges*
- *Représentations.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

\_\_\_\_\_

R 169-24-04-23

#### CONTRAT - SERVICES PROFESSIONNELS - CONTRÔLE DES INSECTES PIQUEURS

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public de services professionnels de contrôle des insectes piqueurs;

CONSIDÉRANT l'évaluation faite par le comité de sélection;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Guy Arseneault  
Appuyé par : la conseillère Josette Allard-Gignac

Et résolu



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

Que le Conseil octroie le contrat de services professionnels de contrôle des insectes piqueurs à la firme ayant obtenu le plus haut pointage soit, **GDG Environnement Itée**, au montant de 865 500 \$, taxes en sus, pour l'année 2023, le tout selon les conditions mentionnées dans l'appel d'offres et la soumission retenue.

Le conseiller Christian Hould demande le vote.

Pour : Josette Allard-Gignac, Guy Arseneault, Jacinthe Campagna, Lucie De Bons, Nancy Déziel, Louis-Jean Garceau et Jean-Yves Tremblay.

Contre : Christian Hould.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

R 170-24-04-23

### DÉROGATION MINEURE - 1863, 89<sup>E</sup> RUE

CONSIDÉRANT QU'à la suite de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 16 mars 2023 relative à la demande de dérogation mineure no DM 2023-00011;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a permis à toute personne intéressée de se faire entendre sur celle-ci et qu'il est d'accord avec cette recommandation et ces motifs;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay  
Appuyé par : le conseiller Christian Hould

Et résolu

Que le Conseil accorde la dérogation mineure concernant l'immeuble sis au 1863, 89<sup>e</sup> Rue, afin de rendre réputées conformes au Règlement de zonage SH-550 :

- La construction d'un abri d'auto attaché au bâtiment principal à 0,4 mètre de la ligne latérale droite au lieu du 2 mètres prescrit;
- Une marge de recul latérale totale de 2,54 mètres au lieu du 4,5 mètres prescrit;

le tout tel que démontré sur les pièces 2023-00011-03-PI et 2023-00011-04-DOC.

Que le présent accord ne dispense pas le requérant à obtenir, le cas échéant, tout permis, tout certificat, toute autorisation, toute approbation ou tout avis requis en vertu d'une loi ou d'un règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 171-24-04-23

### DÉROGATION MINEURE - 610, RUE GÉRARD-MONET

CONSIDÉRANT QU'à la suite de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 16 mars 2023 relative à la demande de dérogation mineure no DM 2023-00008;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

CONSIDÉRANT QUE le conseil a permis à toute personne intéressée de se faire entendre sur celle-ci et qu'il est d'accord avec cette recommandation et ces motifs;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Guy Arseneault  
Appuyé par : la conseillère Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le Conseil accorde la dérogation mineure concernant l'immeuble sis au 610, rue Gérard-Monet, afin de rendre réputées conformes au Règlement de zonage SH-550 :

- La construction d'un abri d'auto attaché au bâtiment principal à 1,62 mètre de la ligne latérale gauche au lieu du 2 mètres prescrit;
- Une marge de recul latérale totale de 2,89 mètres au lieu du 4,5 mètres prescrit;

le tout tel que démontré sur la pièce 2023-00008-03-DOC.

Que le présent accord ne dispense pas le requérant à obtenir, le cas échéant, tout permis, tout certificat, toute autorisation, toute approbation ou tout avis requis en vertu d'une loi ou d'un règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 172-24-04-23

### DÉROGATION MINEURE - 101, RUE JARVIS

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 16 mars 2023 relative à la demande de dérogation mineure no DM 2023-00002;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a permis à toute personne intéressée de se faire entendre sur celle-ci;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Josette Allard-Gignac  
Appuyé par : le conseiller Christian Hould

Et résolu

Que le Conseil reporte sa décision relativement à la dérogation mineure concernant l'immeuble sis au 101, rue Jarvis, afin de rendre réputés conformes au Règlement de zonage SH-550 :

- La construction d'un garage attaché au bâtiment principal à 4,17 mètres de la ligne arrière adjacente à la rue Graham au lieu du 7,5 mètres prescrit;
- L'aménagement d'une entrée charretière à une distance de 1,52 mètre d'une autre entrée charretière au lieu du 6 mètres prescrit;

le tout selon les documents présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

R 173-24-04-23

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

### **PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - 3790, CHEMIN DE SAINTE-FLORE**

CONSIDÉRANT la demande d'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale n° 2022-00092;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande lors de sa réunion du 12 avril 2023 et formulé une recommandation au conseil;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Nancy Déziel  
Appuyé par : la conseillère Lucie De Bons

Et résolu

Que le Conseil approuve le P.I.I.A. relatif à des travaux visant à enlever une galerie et en aménager une nouvelle en façade du bâtiment principal existant sis au 3790, chemin de Sainte-Flore, conformément aux pièces 2022-00092-04-PE, 2022-00092-05-P et 2022-00092-06-DOC.

Que la présente approbation ne dispense pas le requérant à obtenir, le cas échéant, tout permis, tout certificat, toute autorisation, toute approbation ou tout avis requis en vertu d'une loi ou d'un règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Impimerie Gignac Offset - Shawinigan

R 174-24-04-23

### **DEMANDE DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT D'URBANISME - AVENUE ALBERT-TESSIER**

CONSIDÉRANT la demande de modification au Règlement de zonage SH-550 dans le but d'autoriser des activités d'entreposage (mobilier, appareils ménagers, mini-entrepôts et autres entreposages) dans la zone H-1515;

CONSIDÉRANT l'étude et l'analyse du dossier par la commission sur l'aménagement du territoire et le développement durable et sa recommandation;

PAR CES MOTIFS,

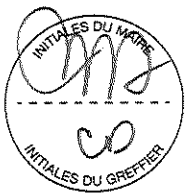
Il est proposé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay  
Appuyé par : le conseiller Christian Hould

Et résolu

Que le Conseil refuse de modifier le règlement de zonage SH-550 afin d'autoriser des activités d'entreposage (mobilier, appareils ménagers, mini-entrepôts et autres entreposages) sur l'avenue Albert-Tessier dans la zone H-1515 selon la demande présentée sous le numéro MRU 2022-00052.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---



No de résolution  
ou annotation

R 175-24-04-23

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

### DEMANDE DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT D'URBANISME - AVENUE COMTOIS

CONSIDÉRANT la demande de modification au Règlement de zonage SH-550 dans le but de retirer la possibilité de construire un bâtiment d'usage habitation bi ou trifamiliale ou multifamiliale dans la zone H-1230;

CONSIDÉRANT l'étude et l'analyse du dossier par la commission sur l'aménagement du territoire et le développement durable et sa recommandation;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Christian Hould  
Appuyé par : la conseillère Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le Conseil refuse de modifier le règlement de zonage SH-550 visant à retirer la possibilité de construire un bâtiment d'usage habitation bi ou trifamiliale ou multifamiliale sur l'avenue Comtois dans la zone H-1230 selon la demande présentée sous le numéro MRU 2022-00080.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

### PÉRIODE DE QUESTIONS

Au terme de la séance, les personnes présentes ont eu l'opportunité d'adresser des questions orales aux membres du conseil.

---

### LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 17 h 42

---

*Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).*

  
Michel Angers  
Maire

  
Me Chantal Doucet  
Greffière